



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 1/7

HY Bond Zinc Phosphate

Cement LIQUIDE

Date d'impression : 14 juillet 2016

SECTION 1. Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque du produit :

HY-Bond Zinc Phosphate Cement "LIQUIDE "

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Matériau dentaire

Utilisations déconseillées : Aucune autre donnée

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise

Nom du fabricant : SHOFU DENTAL GmbH

Adresse : Am Brüll 17, 40878 Ratingen, Germany

Téléphone : +49 (0) 2102-8664-0

Fax : +49 (0) 2102-8664-64

Email : info@shofu.de

Section en charge : Gestion de la qualité et des affaires réglementaires

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

+49-2102-8664-53 (SHOFU DENTAL GmbH) 24 heures / 7 jours

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

CLASSIFICATION (EC 1272/2008)

Corr. Peau 1B

H314

Peut causer de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Aquatique aiguë 1

H400

Très toxique pour la vie aquatique.

Aquatique chronique 1

H410

Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

ÉTIQUETTE CONFORME À (EC) N° 1272/2008



GHS05



GHS09

COMPOSANTS DE L'ÉTIQUETAGE DÉTERMINANTS DANGEREUX

Acide phosphorique

Oxyde de zinc

MENTION D'AVERTISSEMENT

Danger

MENTIONS DE DANGER

H314

Peut causer de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H400

Très toxique pour la vie aquatique.

H410

Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

(Suite à la page2)

Version numéro 4

Date de révision : 2 juin 2016



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 2/7

HY Bond Zinc Phosphate

Cement LIQUIDE

Date d'impression : 14 juillet 2016

(Suite de la page1)

CONSEILS DE PRUDENCE

- P260 Ne pas inhaler la poussière/la fumée/le gaz/la brume/les vapeurs/les pulvérisations.
- P264 Se laver soigneusement les mains après toute utilisation.
- P273 Éviter de déverser dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/une protection du visage.
- P301+P330+P331
EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303+P361+P353
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :
Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Rincer la peau sous l'eau/la douche.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant toute réutilisation.
- P304+P340
EN CAS D'INHALATION : Placer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour la respiration.
- P305+P351+P338
SI DANS LES YEUX : Rincer avec de l'eau très prudemment pendant plusieurs minutes.
Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire.
Continuer le rinçage.
- P391 Récupérer les substances répandues.
- P501 Se débarrasser du contenu et du conteneur en conformité avec la réglementation.

2.3 Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Ne s'applique pas.

vPvB : Ne s'applique pas.

SECTION 3. Composition/Informations sur les ingrédients

3.1 Caractérisation chimique : Mélanges

3.2 Description : Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

3.3 Composants dangereux :

Cas : 7664-38-2	Acide phosphorique	50-60 %
EINECS : 231-633-2	Corr. Peau 1B H314	
Cas : 1314-13-2	Oxyde de zinc	1-5 %
EINECS : 215-222-5	Aquatique aiguë H400, Aquatique chronique 1 H410	

3.4 Informations supplémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se reporter à la section 2.

SECTION 4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

(Suite à la page3)

Version numéro 4

Date de révision : 2 juin 2016



(Suite de la page2)

Contact avec les yeux :

Rincer avec de l'eau très prudemment pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à enlever. Si l'irritation persiste, demander un avis médical/consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver immédiatement avec du savon et de grandes quantités d'eau. En cas de contact avec la peau, une irritation de la peau, demander un avis médical/consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche. Demander un avis médical/consulter un médecin.

Inhalation : Placez la victime à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position confortable pour la respiration.

Si le symptôme concernant le souffle s'éteint, appeler un CENTRE ANTI-POISON pour obtenir un médecin.

4.2 Les symptômes et les effets les plus importants, les deux sont aigus et différés
Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.3 Indication de toute consultation médicale immédiate ou d'un traitement spécial requis
Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Poudre, mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone

5.2 Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange :

Pas de mesures spéciales requises.

5.3 Conseils pour les pompiers :

Pas de mesures spéciales requises

SECTION 6. Mesures en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

6.2 Précautions environnementales :

Envoyer à une entreprise de traitement/d'élimination approuvée ou mettre au rebut conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales en vigueur.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage :

Essuyer et mettre au rebut dans un récipient adapté.

6.4 Référence à une autre section :

Voir la Section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la Section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle.

Voir la Section 13 pour des informations sur la mise au rebut.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre :

Éviter l'inhalation et le contact avec les yeux et la peau.

7.2 Conditions pour un stockage en toute sécurité, y compris toutes incompatibilités :

Stocker dans un endroit frais et sec à l'abri de la lumière directe et des sources d'inflammation.

(Suite à la page4)



(Suite de la page3)

Séparé du peroxyde organique. Garder les conteneurs fermés.

7.3 Usage(s) spécifique(s) :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/Protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Limites d'exposition Acide phosphorique ;

[ACGIH 2004] VLE : 1 mg/m³ (TWA), 3 mg/m³ (VLCT)

NIOSH REL : TWA 1 mg/m³, ST 3 mg/kg

OSHA PEL : TWA 1 mg/m³

[DFG 2005] MAK : (Partie inhalable) 2 mg/m³

Oxyde de zinc ;

[ACGIH] VLE : 2 mg/m³ (TWA)

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Acide phosphorique	
VME ()	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ , 0,5 ppm Valeur à long terme: 1 mg/m ³ , 0,2 ppm
Oxyde de zinc	
VME ()	Valeur à long terme: 5 * 10** mg/m ³ *fumées **poussières

8.2 Contrôles de l'exposition :

Protection des voies respiratoires :

Masque anti-poussière

Protection de la peau :

Protection des mains

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(Suite à la page5)



(Suite de la page4)

- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc butyle

Caoutchouc nitrile

Protection des yeux : Des lunettes de protection.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence/odeur/couleur :	Liquide inodore et incolore.
Seuil olfactif:	Non déterminé.
pH :	1-3 (pour une solution à 2 %)
Point de fusion/ point de congélation :	Non déterminé.
Point d'ébullition :	Non déterminé.
Point d'éclair :	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable.
Supérieure/ Inférieure limites d'inflammabilité ou d'explosion :	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Densité relative :	1,59 (eau=1)
Solubilité : solubilité dans l'eau	Soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
La température d'auto-inflammation :	Non déterminé.
Température de décomposition :	Non déterminé.
Viscosité :	Non déterminé.
Propriétés explosives :	Non applicable.
Propriétés oxydantes :	Non applicable.

9.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans des conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter :

Éviter la lumière directe du soleil et une haute température.

10.5 Matériaux incompatibles :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

(Suite à la page6)

Version numéro 4

Date de révision : 2 juin 2016



(Suite de la page5)

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë:	Acide phosphorique ;				
	Orale	rat	DL50	1 530 mg/kg	
	Cutanée		lapin	DL50	2 740 mg/kg
	Oxyde de zinc ;				
	Orale	rat	DL50	> 5 000 mg/kg	
	Inhalation (poussière)	rat	CL50	> 5,7 mg/kg	

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Corr. Peau 1B ; H314 Peut causer de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Endommagement/irritation des yeux:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicite sur les cellules germinales/Genotoxicite:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel:

Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12. Informations relatives à l'environnement

12.1 Toxicité :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.3 Bioaccumulation potentielle :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

(Suite à la page7)



(Suite de la page6)

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Ne s'applique pas.

12.6 Autres effets indésirables :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer le contenu/le conteneur conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales en vigueur.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU :

1 805

14.2 Nom correct de livraison ONU :

Solution d'acide phosphorique

14.3 Classe(s) de danger de transport :

8 substances corrosives.

14.4 Groupe d'emballage :

III

14.5 Dangers pour l'environnement :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur :

Avertissement : Substances corrosives.

14.7 Transport en gros selon l'Annexe II de MARPOL73/78 et du code IBC :

Ne s'applique pas.

SECTION 15. Informations de réglementation

15.1 Réglementations/législation de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

- RÉGLEMENTATIONS DE L'UE : Voir Section 2
- Autres réglementations, limitations et règlements d'interdiction :

Le produit est un appareil médical conformément aux directives CE 93/42/CEE.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Une estimation de la sécurité des produits chimiques n'a pas été effectuée.

SECTION 16. Autres informations

Ce produit est réservé à un usage dentaire professionnel. (instrument/matériel)

Phrases importantes

- H314 Peut causer de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
- H400 Très toxique pour la vie aquatique.
- H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Acronymes et abréviations

- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- CL50: Lethal concentration, 50 percent
- DL50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative